

le 30/03/12.

KSG Agro S.A.

Société Anonyme

46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 156.864



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 MARS 2012

N°

In the year two thousand twelve, on the thirtieth day of March, at 2:00 pm,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand
Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the **Meeting**) of the shareholders
(the **Shareholders**) of KSG Agro S.A., a public limited liability company (*société
anonyme*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with
registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy
of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and
Companies under number B 156.864 (the **Company**). The Company has been
incorporated on November 16, 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard
DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published
on December 28, 2010 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*
under number 2845 page 136514. The articles of association of the Company have
been amended the most recently on April 26, 2011 pursuant to a deed of Maître
Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
published on July 8, 2011 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*
under number 1516 page 72755.

The Meeting is chaired by Eugenio Travaglini, private employee, residing
professionally in Luxembourg (the **Chairman**), who appoints Blanca Luevano,
private employee residing professionally in Luxembourg as secretary (the
Secretary).

The Meeting appoints Audrey Jarreton, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer (the **Scrutineer**); the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the **Bureau** of the Meeting).

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present, the proxy holder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that nine million eight hundred thousand (9,800,000) shares, having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, representing 65.25% of the share capital, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Convening notices.
2. Amendment of article 4.1 of the articles of association of the Company (the **Articles**), which shall read as follows:

“The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, the management of such ownerships as well as any management services. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.”

3. Full amendment and restatement of the Articles.

4. Acknowledgement of the resignation of Mr. Oleksandr Shakhmatov as class A Director of the Company and as audit committee member of the Company.

5. Discharge of Mr. Robert van't Hoeft as former Director of the Company and of Mr. Oleksandr Shakhmatov as class A Director of the Company and as audit committee member of the Company, for the performance of their respective director's and committee member's duties from the date of their respective appointments until the date of their resignations.

6. Acknowledgement of the resignation of BDO Audit as statutory auditor of the Company.

7. Discharge of BDO Audit as statutory auditor of the Company for the performance of its duties from the date of its appointment until the date of its resignation.

8. Appointment of Mr. Waldemar Cezary Wasiluk as new class A Director of the Company and as new audit committee member of the Company.

9. Appointment of an independent auditor of the Company.

10. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Meeting acknowledges that any shareholder which is not present or represented has been duly convened to the Meeting by way of convening notice published in the Mémorial C, Recueil Société et Association on February 28, 2012, on the Tageblatt on February 28, 2012 and on the website of the Company on February 28, 2012.

This resolution was acknowledged by 65.25 % of the share capital of the Company.

Second Resolution:

The Meeting resolves to amend article 4.1 of the Articles, which shall read as follows:

“The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, the management of such ownerships as well as any management services. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights."

This resolution was adopted by 65.25 % of the share capital of the Company.

Third Resolution:

The Meeting resolves to fully amend and restate the Articles, which shall read as follows:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a *société anonyme* under the name of "KSG Agro S.A." (hereinafter the "**Company**").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, the management of such ownerships as well as any management services. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase

and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate, movable property, corporate rights, intellectual property rights and any other type of property, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to one hundred forty-nine thousand two hundred fifty-five United States Dollars (USD 149,255) represented by fourteen million nine hundred twenty-five thousand five hundred (14,925,500) shares having a nominal value of one Cent (USD 0.01) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted

in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

5.3 The authorized capital of the Company is set at one hundred fifty thousand seven hundred forty-five United States Dollars (USD 150,745) represented by fifteen million seventy-four thousand five hundred (15,074,500) shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01).

5.4 The Board of Directors or the Sole Director is authorized, during a period expiring 5 (five) years alter the publication of the present authorisation in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, to increase in one or several times the share capital within the limits of the authorized capital.

5.5 Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or allocation of all free reserves and retained profits that can be allocated into the share capital, in each case with or without issue premium as the Board of Directors or the Sole Director may from time to time determine.

5.6 The Board of Directors or the Sole Director shall be entitled to limit or suppress the preferential right of subscription granted to each shareholder pro rata its/his/her shareholding when the Board of Directors or the Sole Director increases the share capital.

5.7 The Board of Directors or the Sole Director may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of share capital.

5.8 Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors or the Sole Director within the limits of the authorized capital, the first paragraph of article five (5) of the Articles of Association shall be amended accordingly and the Board of Directors or the Sole Director shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law, the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorized and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered or bearer form.

7.2 Bearer share certificates shall be established in accordance with the provisions of Luxembourg law. A bearer share certificate may represent one or more or even all Shares issued.

7.3 The issued registered Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholders' address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.4 The inscription of the Shareholder's name on the register of Shares evidences its right of ownership for registered Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.5 Any transfer of registered Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.6 Shares held through a securities settlement system or a depository or sub-depository may be transferred in accordance with customary procedures for the transfer of securities in book-entry form.

7.7 The Shareholders shall provide the Company with an address to which notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.8 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.9 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.10 Any Shareholder, company or individual, who acquires or sells Shares, including certificates representing Shares of the Company, shall notify to the Company the percentage of the voting rights he/she/it will own pursuant to such acquisition or sale, in case such percentage reaches the thresholds of 5%, 10%, 15%, 20%, 33 1/3%, 50% and 66 2/3% or supersedes or falls under such thresholds. The Shareholders shall also notify the Company should the percentage of their respective voting rights reach the above mentioned thresholds or supersede them or fall under such thresholds pursuant to certain events amending the voting rights repartition of the Company.

Those notification requirements apply also to certain situations as listed by article 9 of the law of 11 January 2008 on transparency obligations with respect to the information of companies which securities are listed on a regulated market.

The notification of the Company is realized as soon as possible and at least within the period of four (4) listing days, starting on the listing day following the date on which the Shareholder (i) acknowledges the acquisition, the transfer or the sale of the Shares or the possibility to exercise the voting rights attached to such Shares, or should have been informed, according to the circumstances, irrespective of the date of the acquisition, the transfer or the sale or the possibility to exercise the voting rights attached to such Shares, or (ii) is informed of the event which amends

the repartition of the voting rights. So long as the new participation has not been notified to the Company, the exercise of the voting rights attached to such Shares exceeding the relevant threshold will be suspended.

7.11 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("**Board of Directors**") consisting of a minimum of three (3) directors (the "**Directors**").

8.2 The number of Directors and their remuneration by the Company, if any, are fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two (2) different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half (1/2) of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (*représentant permanent*) in accordance with article 51bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "**Chairman**") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "**Secretary**"), who need not be a Director and who may be

instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two (2) Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained, the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or

several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two (2) Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of a decision of majority of the Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two (2) Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation), or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of a decision of majority of the Directors, provided that such a decision is approved at least by one A Director and by one B Director.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

13.2. The Board of Directors may decide to set up committees to consider matters submitted to them by the Board of Directors, including an audit committee and an appointments, remuneration and corporate governance committee. The audit committee shall be composed at least from one independent member of the Board of Directors.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A Director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the Board of Directors and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders.

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the "**General Meeting of Shareholders**" or "**General Meeting**").

15.2 It has the powers conferred upon it by the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting.

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth (1/10th) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 15th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 Convening notices shall set forth the agenda and the time and place at which the General Meeting will be held, and are made by notice inserted at least thirty (30) days prior to the General Meeting (i) on the website of the Company, (ii) in the Luxembourg legal Gazette *The Memorial* and a Luxembourg official newspaper and (iii) in the medias described under (1) of article 3 of the Luxembourg law of 24 May 2011 on the exercise of certain rights by the shareholders at the occasion of the general meetings of the shareholders of listed companies.

A second convening notice will be necessary due to the absence of quorum required for the General Meeting by the first notice and provided that no new item is put on the agenda, then the second convening notice is made seventeen (17) days prior the next General Meeting.

15.7 Convening notices are sent within the period detailed in article 15.6 above to the holders of registered Shares and to the Board of Directors or the Sole

Director as the case may be and to the independent auditor. This convocation will be made by registered mail, except if the recipients have individually, expressly and in writing accepted to receive the convening notice by any other means of communication. The Company shall not be required to justify the fulfillment of such formalities. The Shareholders holding registered shares shall be convened by way of registered letter sent to the address indicated in the register of Shares or otherwise to the extent the Company has been so instructed.

15.8 The Company maintains a website. On such website are published all the relevant information to the Shareholders during an uninterrupted period, commencing on the day of publication of the convening notice to the General Meeting and including the date of the General Meeting. The Company must put at the disposal of its Shareholders, on its website (i) the convening notice, (ii) the aggregate number of Shares and voting rights at the date of the convening notice, including distinct totals for each class of Shares (if applicable), (iii) documents to be issued during the General Meeting, (iv) a draft resolution or, when a resolution is not supposed to be taken, a comment emanating from the Board of Directors on each item on the suggested agenda of the General Meeting and (v) as the case may be, the form to be used for voting by proxy.

15.9 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without further notice.

15.10 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.11 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

Voting Rights

15.12 The rights of a Shareholder to participate to the General Meeting and to exercise the voting right attached to such Shares are determined the fourteenth (14th) day preceding the date of the General Meeting at twenty-four (24) hour (Luxembourg time) (the **registration date**).

At the latest on the registration date, the Shareholder shall notify to the Company of its intention to participate to the General Meeting. The Company determines the form of this notification. The Company registers for every Shareholder, who has expressed its intention to participate to the General Meeting, the name or company name, address or registered office, the number of Shares it holds as of the registration date and (if applicable) a certificate issued by a financial institution or a custodian of the European Economic Area certifying the ownership of the Shares as of the registration date and, indicating the name, address and with respect to companies, the number and name of the companies register where they are registered, together with the number and the class (as the case may be) of the Shares they hold.

15.13 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

15.14 Each Shareholder shall be entitled to raise question with respect to the agenda of the General Meeting. The Company may answer to the questions raised by the Shareholders within the limits the Company has in order to ensure the identification of the Shareholders, the good progress of the General Meetings and their preparation together with the protection of the confidentiality and its commercial interests.

The Company may provide one global answer to several questions having the same object. When the information is available in the form of question/answer on the website of the Company, the Company is deemed to have fulfilled its obligation to answer to the questions raised by a simple cross-reference to its website.

One or more Shareholders who together hold at least five percent (5%) of the share capital of the Company may request that one or more additional items be put on the agenda of the General Meeting and deposit draft of resolutions related thereto. Such request shall be made in writing and sent to the registered office of the Company by mail post or e-mail at the address indicated in the convening notice and shall enclose a justification or a draft of resolutions to be adopted at the occasion of the General Meeting and shall be received by the Company at least the twenty-second (22nd) day preceding the date of the General Meeting. The request shall indicate the postal or electronic address to which the Company shall send the

acknowledgement of receipt of such requests.. The Company acknowledges the receipt of the request within forty-eight (48) hours upon receipt of such request. The Company then publishes a revised agenda at least the fifteenth (15th) day preceding the date of the General Meeting.

15.15 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.16 Each Shareholder may designate as proxy any other individual or entity to represent the Shareholder at the occasion of the General Meeting and vote the Shares such Shareholder holds in its name and on its behalf. The proxyholder is entitled to speak and raise questions at the occasion of the General Meeting in the same manner as the Shareholder may have if not represented. The proxyholder shall vote in accordance with the voting instructions of the Shareholder which will be either general or specific, without the Company bearing the obligation to verify such obligation.

The appointment and dismissal of a proxyholder shall be made in writing or by way of an electronic signature in accordance with the provisions of the law of 14 August 2000 on the electronic commerce. The notification to the Company of the appointment or the dismissal of a proxyholder by a Shareholder is made in writing either by post mail or electronic mail at the address or email indicated in the convening notice and shall be received by the Company at the latest one (1) day before the date of the General Meeting.

In the event the agenda of the General Meeting is amended further to the sending of the proxies by the Shareholders to the Company, pursuant to a request from a Shareholder representing at least five percent (5%) of the share capital of the Company, the Company shall amend the proxies accordingly and shall publish the revised proxies on its website, at the disposal of the Shareholders. The Shareholders then may resend the revised proxy which will replace the first proxy sent to the Company.

15.17 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

15.18 The Company establishes for each resolution the number of Shares on which a vote has been validly expressed, the proportion of the share capital

represented by those votes, the total number of votes validly expressed together with the number of vote in favor or not in favor of each resolution and, as the case may be, the number of abstention.

In the case that none of the Shareholder requires a complete statement of the votes, only a statement of the number of vote requires to reach the majority necessary for each resolution shall be indicated.

Within the fifteen (15th) day following the date of the General Meeting, the Company shall publish on its website the results of the vote so established.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital.

18.3 The credit balance after the deduction as per Article 18.2 above may be freely used by the Shareholders upon recommendation of the Board of Directors.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds (2/3) majority of all the votes cast in a meeting where at least half (1/2) of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 24 May 2011 on listed companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present Articles of Association are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This resolution was adopted by 65.25 % of the share capital of the Company.

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to acknowledge the resignations, with effect as of the date hereof, of Mr. Oleksandr Shakhmatov as class A Director of the Company and of as audit committee member of the Company.

The Meeting further resolves to grant Mr. Robert van 't Hoeft as former Director of the Company and Mr. Oleksandr Shakhmatov, discharge (*quitus*) regarding the due performance of their respective director's and audit committee member's duties from the date of their respective appointments until the date of their resignations.

This resolution was adopted by 65.25 % of the share capital of the Company.

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to acknowledge the resignation, with effect as of the date hereof, of BDO Audit, a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.570, as statutory auditor of the Company and to grant it discharge (*quitus*) regarding the due performance of its duties from the date of its appointment until the date of its resignation

This resolution was adopted by 65.25 % of the share capital of the Company.

Sixth Resolution:

The Meeting resolves to appoint Mr. Waldemar Cezary Wasiluk, born on April 28, 1968 in Zgorzelec (Poland), and residing professionally at ul. Bohaterów Monte Cassino 12 23-400 Biłgoraj, Poland as new class A Director of the Company and as new audit committee member with effect as of the date hereof, and until the annual general meeting to be held in 2017.

This resolution was adopted by 65.25 % of the share capital of the Company.

Seventh Resolution:

The Meeting resolves to appoint BDO Audit, a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.570, as independent auditor of the Company, with effect as of the date hereof and until the annual general meeting to be held in 2017.

This resolution was adopted by 65.25 % of the share capital of the Company.

Costs and Expenses:

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, who is/are known to the notary by his/their surname(s), name(s), civil status and residence and the members of the Bureau, the said members of the Bureau signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trente mars, à 14.00 heures,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'**Assemblée**) des actionnaires (les **Actionnaires**) de KSG Agro S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.864 (la

Société). La Société a été constituée le 16 novembre 2010 suivant un acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 28 décembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2845 page 136514. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 avril 2011 suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 8 juillet 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1516 page 72755.

L'Assemblée est présidée par Eugenio Travaglini, employé, résidant professionnellement à Luxembourg (le **Président**), qui nomme Blanca Luevano, employée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire (le **Secrétaire**).

L'Assemblée désigne Audrey Jarreton, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur (le **Scrutateur**); le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le **Bureau** de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Il apparaît de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que neuf millions huit cent mille (9.800.000) actions ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, représentant 65,25 % du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après ;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1. Formalités de convocation.
2. Modification de l'article 4.1 des statuts de la Société (les **Statuts**), qui

se lit comme suit :

« L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit et l'exploitation et la gestion de ces intérêts de propriété ainsi que tous services de gestion. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle. »

3. Modification et complète refonte des Statuts.

4. Reconnaissance de la démission de M. Oleksandr Shakhmatov comme Administrateur de classe A de la Société et comme membre du comité d'audit de la Société.

5. Décharge pleine et entière (*quitus*) à M. Robert van 't Hoeft en tant qu'ancien Administrateur de la Société et de M. Oleksandr Shakhmatov en tant qu'Administrateur de classe A de la Société en tant membre du comité d'audit de la Société pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur et de membre du comité d'audit respectifs depuis la date de leurs nominations jusqu'à la date de leurs démissions.

6. Reconnaissance de la démission de BDO Audit comme commissaire aux comptes de la Société.

7. Décharge pleine et entière (*quitus*) à BDO Audit en tant que commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

8. Nomination de M. Waldemar Cezary Wasiluk comme nouvel Administrateur de classe A de la Société comme nouveau membre du comité d'audit de la Société.

9. Nomination d'un auditeur indépendant de la Société.

10. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte que tout Actionnaire qui n'est pas présent ou représenté a été dûment convoqué à l'Assemblée par voie de publication auprès du Mémorial, Recueil C Société et Association en date du 28 février 2012, dans le Tageblatt en date du 28 février 2012 et sur le site internet de la Société en date du 28 février 2012.

Cette résolution a été reconnue par 65,25 % du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4.1 des Statuts, qui se lit comme suit :

« L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit et l'exploitation et la gestion de ces intérêts de propriété ainsi que tous services de gestion. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle. »

Cette résolution a été adoptée par 65,25 % du capital social de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre totalement les Statuts qui auront désormais la teneur suivante :

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme ayant comme dénomination « KSG Agro S.A. » (ci-après la « Société »).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée

par un Administrateur Unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit et l'exploitation et la gestion de ces intérêts de propriété ainsi que tous services de gestion. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales,

sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers, des droits sociaux, des droits de propriété intellectuelle et tout autre type de droits qui peuvent être ou sont propices aux paragraphes mentionnés ci-dessus.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-cinq Dollars américains (USD 149.255) représenté par quatorze millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cents (14.925.500) actions ayant chacune une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) (les « **Actions** »).

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à cent cinquante mille sept cent quarante-cinq Dollars américains (USD 150.745) représenté par quinze millions soixante-quatorze mille cinq cents (15.074.500) actions avec une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune.

5.4 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans après la publication de la présente autorisation

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter à une ou plusieurs reprises le capital social dans les limites du capital autorisé.

5.5 Chaque augmentation du montant du capital peut être souscrite ou émise contre le paiement en numéraire ou par un apport en nature selon les prescriptions légales applicables ou par l'allocation de toutes les réserves libres et bénéfices reportés qui peuvent être alloués au capital social, dans chaque cas, avec ou sans prime d'émission, selon la décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique.

5.6 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique aura le droit de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription accordé à chaque actionnaire au prorata de sa participation lors de l'augmentation de capital social décidée par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

5.7 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer à tout administrateur ou agent autorisé par la Société ou toute autre personne dûment autorisée, de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant ou tout ou partie de l'augmentation du montant du capital social.

5.8 A chaque augmentation de capital social de la Société par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des Statuts sera modifié en conséquence et le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique devra prendre toutes les mesures nécessaires aux fins d'obtenir l'exécution et la publication de chaque modification ou autoriser toute personne à le faire.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative ou au porteur.

7.2 Les certificats au porteur sont établis en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise. Un certificat d'actions au porteur peut représenter une ou plusieurs, voire toutes les Actions émises.

7.3 Les Actions nominatives émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.4 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété pour les Actions nominatives. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.5 Chaque transfert d'Actions nominatives sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.6 Les Actions détenues par un système de règlement de titres ou un dépositaire ou sous-dépositaire peuvent être transférées conformément aux procédures d'usage pour le transfert de titres sous forme dématérialisée.

7.7 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.

7.8 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société en fera mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des Actions, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actions par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.9 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Actions est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la/les Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à/aux action(s).

7.10. Tout Actionnaire, personne morale ou physique, qui acquiert ou cède des Actions, y compris des certificats représentatifs d'Actions de la Société, est tenu de notifier à la Société le pourcentage des droits de vote de la Société détenus à la suite de l'acquisition ou de la cession considérée, lorsque ce pourcentage atteint les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33 1/3 %, 50% et 66 2/3 % ou passe au-dessus ou en dessous de ces seuils. Les Actionnaires sont également tenus de notifier à la Société le pourcentage des droits de vote lorsque ce pourcentage atteint les seuils visés précédemment, ou passe au-dessus ou en dessous de ces seuils à la suite d'événements modifiant la répartition des droits de vote.

Ces exigences en matière de notification s'appliquent également à certaines situations explicitement prévues par les dispositions de l'article 9 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

La notification à la Société est effectuée le plus tôt possible et au plus tard dans un délai de quatre (4) jours de cotation, commençant le jour de cotation suivant la date à laquelle l'actionnaire (i) a connaissance de l'acquisition, de la cession ou de la possibilité d'exercer les droits de vote, ou aurait dû en avoir connaissance, compte tenu des circonstances, quelle que soit la date à laquelle l'acquisition, la cession ou la possibilité d'exercer les droits de vote prend effet, ou (ii) est informé de l'événement modifiant la répartition des droits de vote. Tant qu'une telle participation n'a pas été déclarée à la Société, l'exercice du droit de vote attaché aux actions dépassant le seuil concerné sera suspendu.

7.11 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un seul Administrateur. Si la Société a plus d'un Actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «**Conseil d'Administration**») composé de trois (3) administrateurs au moins (« les **Administrateurs** »).

8.2 Le nombre des Administrateurs et leur rémunération par la Société sont déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux (2) classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «**Président**») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «**Secrétaire**») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur ou par courriel de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex ou par courriel un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre

mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, l'Administrateur Unique selon le cas, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision prise à la majorité des Administrateurs.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les

Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe deux (2) Administrateurs de la Société dont un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation), ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration par le biais d'une décision prise à la majorité des Administrateurs, à condition que cette décision ait été approuvée par au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sous-déléguer.

13.2 Le Conseil d'Administration peut décider de constituer des comités pour examiner les questions qui leur seront soumises par le Conseil d'Administration incluant un comité d'audit et un comité de nomination, rémunération et gouvernance d'entreprise. Le comité d'audit doit être composé au moins d'un membre indépendant du Conseil d'Administration.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de la réunion.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'aviser le Conseil d'Administration et

de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des Actionnaires de la Société (1' « **Assemblée Générale des Actionnaires** » ou « **Assemblée Générale** »).

15.2. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration, qui en indique l'ordre du jour. Les actionnaires représentant un dixième du capital social peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, requérir par une demande écrite indiquant l'ordre du jour, que le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale.

15.4. L'Assemblée Générale annuelle se réunit, conformément à la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 15ème jour du mois de mai à 11h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le jour ouvrable précédent. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société et de ses Actionnaires le requièrent.

15.5. D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

15.6. Les convocations pour toute Assemblée Générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées trente (30) jours au moins avant l'Assemblée Générale, sur le site internet de la Société, dans le Mémorial, dans un journal luxembourgeois et dans les médias décrits au (1) de l'article 3 de la loi du 24

mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées.

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première assemblée convoquée et que l'ordre du jour ne comporte aucun point nouveau, alors la nouvelle convocation est faite dix-sept (17) jours au moins avant l'assemblée.

15.7. Les convocations sont communiquées dans les délais de convocations visés au paragraphe 15.6. aux propriétaires d'Actions nominatives, ainsi qu'aux Administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé. Cette communication se fait par lettre missive, sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations aux propriétaires d'Actions nominatives seront envoyées à leur adresse portée au registre des Actionnaires ou autrement si la Société en a été instruit par ces Actionnaires.

15.8. La Société maintient un site internet. Elle y publie les informations pertinentes pour ses Actionnaires. Pendant une période ininterrompue commençant le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée Générale et incluant le jour de l'Assemblée Générale, la Société met à la disposition de ses Actionnaires sur son site internet (i) la convocation, (ii) le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation y compris les totaux distincts pour chaque catégorie d'actions (si tel est le cas), (iii) les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale, (iv) un projet de résolutions ou, lorsqu'il n'est pas proposé d'adopter une résolutions, un commentaire émanant du Conseil d'Administration pour chaque point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et (v) la forme de procuration.

15.9. Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation.

15.10 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de

l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée, ou lors de l'assemblée suivante.

15.11 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

Droit de vote

15.12. Les droits d'un Actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer le vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet Actionnaire le quatorzième (14ème) jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre (24) heures (heure de Luxembourg) (dénommée « **date d'enregistrement** »).

Au plus tard à la date d'enregistrement, l'Actionnaire indique à la Société sa volonté de participer à l'Assemblée Générale. La Société fixe les modalités de cette déclaration. La Société enregistre pour chaque Actionnaire qui a signalé sa volonté de participer à l'assemblée générale, ses nom ou dénomination sociale et domicile ou siège social, le nombre d'Actions qu'il détenait à la date d'enregistrement et un certificat d'une institution financière ou d'un dépositaire professionnel de l'Espace économique européen certifiant la détention des Actions à cette date et précisant le nom, le domicile, pour les personnes morales le numéro et l'indication du registre auprès duquel elles sont inscrites, ainsi que le nombre et la catégorie d'Actions détenues.

15.13. Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

15.14. Chaque Actionnaire a le droit de poser des questions concernant des points inscrits à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. La Société répond aux questions qui lui sont posées par les Actionnaires dans la limite des mesures qu'elle peut prendre afin de s'assurer de l'identification des Actionnaires, du bon déroulement des Assemblées Générales et de leur préparation, ainsi que de la protection de la confidentialité et de ses intérêts commerciaux.

La Société peut fournir une seule réponse globale à plusieurs questions ayant le même objet. Lorsque l'information demandée est disponible sous la forme de questions-réponses sur son site Internet, la Société est réputée avoir répondu aux questions posées par le simple fait du renvoi à ce site.

15.15. Un ou plusieurs Actionnaires disposant ensemble de cinq pourcent (5%) au moins du capital souscrit ont le droit d'inscrire un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale et ont le droit de déposer des projets de résolution concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Ces demandes sont formulées par écrit et sont adressées au siège social par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée dans la convocation. Elles sont accompagnées d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société peut transmettre l'accusé de réception de cette demande. Ces demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le vingt-deuxième (22^{ème}) jour qui précède la date de l'assemblée générale. La Société accuse réception des demandes dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de cette réception. Elle publie un ordre du jour révisé au plus tard le quinzième (15^{ème}) jour qui précède la date de l'Assemblée Générale.

15.16. Chaque Action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Le vote en blanc est nul et non avenu.

Chaque Actionnaire a le droit de désigner comme mandataire toute autre personne physique ou morale pour participer à l'Assemblée Générale et y voter en son nom. Le mandataire bénéficie des mêmes droits de prendre la parole et de poser des questions lors de l'assemblée générale que ceux dont bénéficierait l'actionnaire ainsi représenté.

Le mandataire vote conformément aux instructions de vote qui seront soit générales, soit spécifiques, données par l'actionnaire qui l'a désigné, sans que la Société soit obligée de contrôler le respect de cette obligation.

La désignation et la révocation d'un mandataire par un actionnaire interviennent sous la forme d'un écrit contenant une signature manuscrite ou électronique au sens de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique. La notification à la Société de la désignation ou de la révocation d'un mandataire par un actionnaire intervient également par écrit, soit par voie postale soit par voie électronique, à l'adresse postale ou électronique indiquée dans la convocation, et devra parvenir au plus tard un (1) jour avant la date de l'Assemblée Générale à la Société.

Au cas où l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est modifié après l'envoi des procurations par les Actionnaires à la Société, suite à une demande émanant d'Actionnaires détenant cinq pourcent (5%) au moins du capital social, la Société modifiera les formulaires de procuration en conséquence et mettra les formulaires modifiés à disposition des Actionnaires sur son site internet. Les Actionnaires pourront alors renvoyer une nouvelle procuration qui remplacera la première.

15. 17. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires valablement exprimées.

15.18. La Société établit pour chaque résolution au moins le nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, la proportion du capital social représentée par ces votes, le nombre total de votes valablement exprimés, ainsi que le nombre de votes exprimés pour et contre chaque résolution et, le cas échéant, le nombre d'abstentions.

Dans le cas où aucun Actionnaire ne demande un décompte complet des votes, il suffit d'établir les résultats de vote uniquement dans la mesure nécessaire pour garantir que la majorité requise est atteinte pour chaque résolution.

Dans les quinze (15) jours qui suivent l'Assemblée Générale, la Société publie sur son site Internet les résultats des votes ainsi établis.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, l'Administrateur Unique selon le cas, prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915

concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent (10%) du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, peut être librement utilisé par les Actionnaires sur recommandation du Conseil d'Administration.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers (2/3) de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la Société en raison d'Actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées.

22.1 Les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Cette résolution a été adoptée par 65,25 % du capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, avec effet à la date des présentes, les démissions de M. Oleksandr Shakhmatov comme Administrateur de classe A de la Société et comme membre du comité d'audit de la Société.

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière (*quitus*) à M. Robert van 't Hoeft en tant qu'ancien Administrateur de la Société et M. Oleksandr Shakhmatov pour l'exécution de leurs mandats d'administrateur et de membre de comité d'audit respectifs depuis la date de leurs nominations jusqu'à la date de leurs démissions.

Cette résolution a été adoptée par 65,25 % du capital social de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, avec effet à la date des présentes, la démission de BDO Audit, une société anonyme organisée selon les lois du Grand-

Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, comme commissaire aux comptes de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière (*quitus*) pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Cette résolution a été adoptée par 65,25 % du capital social de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Waldemar Cezary Wasiluk, né le 28 avril 1968 à Zgorzelec (Pologne) et résidant professionnellement à ul. Bohaterów Monte Cassino 12 23-400 Biłgoraj, Pologne comme nouvel Administrateur de classe A de la Société et comme nouveau membre du comité d'audit de la Société, avec effet à la date des présentes et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Cette résolution a été adoptée par 65,25 % du capital social de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer BDO Audit, une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570 comme réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet à la date des présentes et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Cette résolution a été adoptée par 65,25 % du capital social de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE,

Fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure ainsi qu'aux membres du Bureau, lesdits membres du Bureau ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.